

Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 50 (1988)

Heft: 7

Rubrik: ASETA

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Centre de cours de Riniken: Projet de construction

La conférence des cadres organisée annuellement a sa raison d'être dans l'information présentée ce jour-là aux présidents et gérants des sections et donne lieu à des échanges informels fructueux. La rénovation du centre de cours de Riniken a été cette année le point fort de la rencontre à Brougg AG. En l'absence du président central de l'ASETA, K. Schäfer, Liestal BL et membre du Comité directeur, s'est chargé de l'ordre du jour. Par la suite, W. Bühler informa sur l'état des travaux préparatoires dans le sens d'un rapport intermédiaire sur le programme d'activité. Il s'agit de compter avec des conséquences considérables tant du point de vue financier que personnel si on veut introduire le traitement électronique des données de manière conséquente au secrétariat central (administration des adresses et encaissement central de la cotisation annuelle). Des contacts intensifs ont lieu avec la FAT et des maisons spécialisées en software sur l'application du TED dans la pratique agricole, notamment auprès des entrepreneurs.

Le centre de formation a été construit en 1963 et inauguré le 10 janvier 1964. La construction légère choisie à l'époque pour des raisons pécuniaires, prévue à l'origine en tant que bâtiment provisoire, devait être rapidement remplacée par un édifice plus solide. Entre temps, cette



Centre de cours Riniken. La construction légère a fait ses preuves bien plus longtemps que prévu. Il est néanmoins temps de penser à un nouveau bâtiment.

première construction légère approche les 25 ans.

D'après W. Bühler, directeur, et en accord avec une décision prise par le comité directeur de l'ASETA, une étude préliminaire sur le nouveau bâtiment est en cours. Cet avant-projet comprendra le centre de cours ainsi que les bureaux du secrétariat central. Le motif pour un nouveau centre réside dans le manque de place toujours plus aigu au secrétariat et au centre où il s'agit de créer, pour l'avenir, des postes de soudure correspondant aux dernières exigences de la santé (aération, hygiène etc.).

Les représentants des sections présents ont émis des doutes sur l'estimation des coûts de construction évalués à environ un million de francs. Les délégués auront à se prononcer sur

un crédit de projet et de construction lors de l'assemblée des délégués des 16 et 17 septembre à Bâle. A cette date-là, on saura davantage sur le projet prévu.

Zw.

Facilitez les dépassemens!

Conducteurs de véhicules automobiles agricoles, lorsque vous remorquez des chars de récolte ou conduisez une machine à récolte totale, facilitez chaque fois que vous le pouvez les dépassemens! Les autres usagers de la route vous en seront reconnaissants.

Groupe de travail de la CEA sur la «Mécanisation et les problèmes techniques»

Le colza et Elsbett s'entendent bien!

En République fédérale allemande, les machines de traction agricoles et forestières d'une largeur allant jusqu'à 3 mètres peuvent circuler depuis peu sans autorisation exceptionnelle. Cette mesure a surtout été prise afin de ménager les sols. En France, à l'heure actuelle, on a abandonné la question des normes pour mieux se consacrer à l'amélioration de la sécurité routière. En Autriche, pour contrôler la qualité des gaz d'échappement, tous les tracteurs sont soumis chaque année à un test sur l'émission de suie, alors qu'en Suisse, on est satisfait de la réglementation précise concernant la vitesse maximale pour les véhicules agricoles. Les pays mentionnés étaient présents à la réunion de cette année du groupe de travail «Mécanisation et problèmes techniques» de la Confédération européenne d'agriculture (CEA) qui s'est déroulée à Muri (BE). Par ailleurs, on a regretté l'absence de pays agricoles importants, comme la Hollande, le Danemark et la Grande-Bretagne ainsi que les Etats du Sud de La Communauté européenne.

Cela était d'autant plus dommage qu'environ un quart des coûts d'exploitation dans l'agriculture proviennent de la mécanisation, ce qui montre que l'échange d'informations à ce sujet au-delà des frontières est

particulièrement important pour les agricultures nationales. C'est cet objectif que vise la Confédération européenne d'agriculture en général et le groupe de travail «Mécanisation et problèmes techniques» en particulier. En remplacement de l'Autriche qui reçoit cette année les délégués de la Confédération européenne lors de leur assemblée annuelle, la Suisse a été chargée de l'organisation et du déroulement de la 29ème réunion du groupe de travail. En tant qu'organisation compétente au niveau technique, l'ASETA s'est vue confier la responsabilité principale de cette réunion.

Inflation de lois

Conformément à la tradition, la réunion a débuté par un bref aperçu de l'agriculture du pays hôte et des travaux en cours dans le domaine de la technique agricole. Werner Bühler, directeur de l'ASETA, a insisté plus particulièrement sur l'importance des diverses branches d'exploitation pour le revenu agricole et a évoqué le nombre décroissant de machines agricoles vendues chez nous, surtout de tracteurs et de moissonneuses-batteuses. En outre, il a remis en question les lois et ordonnances nouvelles sans cesse édictées dans le cadre du débat écologique et dont la réalisation et le contrôle ne sont pas possibles en raison de la surcharge de travail des autorités et du manque d'équipements techniques.

A titre d'exemple de réglementation, citons le contrôle régulier des moteurs Diesel qui ne touche cependant pas l'agriculture suisse pour le moment du fait que le contrôle des moteurs des lourds véhicules de transport est prioritaire. Par contre, en Autriche, les tracteurs doivent passer chaque année le test d'émission de suie mis au point par Bacharach. En cette occurrence, comme le président du groupe de travail, Dr F. Geiger, nous l'a assuré, les véhicules remplissent généralement sans problème les exigences requises.

Du colza en tant que carburant

F. Dohne, membre du conseil d'administration pour la technique et la construction agricoles, a traité en détail dans son exposé le problème de l'emploi d'huile végétale pour les moteurs à combustion. Il a mentionné le moteur «Elsbett» de la firme Elsbett située à proximité de Nuremberg. Il s'agit dans ce cas d'un moteur Diesel à chambre de précombustion. Celle-ci semble être importante pour un fonctionnement sans accroc. Le fonctionnement à l'huile végétale a permis, lors des expériences faites jusqu'à présent, d'obtenir d'une part de bons résultats en ce qui concerne la valeur limite des imbrûlés et la



En République fédérale allemande, les véhicules agricoles d'une largeur allant jusqu'à 3 mètres ont reçu récemment l'autorisation de circuler sans permission exceptionnelle. Ainsi, le conducteur de tracteur n'a plus besoin d'effectuer le montage et le démontage des roues jumelées lors du passage du champ à la route. De même, il n'est plus dans l'illégalité quand il circule sur les routes avec ces mêmes roues. En plus de cela, l'Etat n'a plus à délivrer près de 10'000 autorisations exceptionnelles. Ce détail d'actualité en Suisse a pu être tiré d'un exposé de W. Welz de l'Union des paysans allemands à l'occasion de la réunion du groupe de travail «Mécanisation et problèmes techniques» de la CEA.

possibilité de mise à l'épreuve des moteurs, d'autre part, on a pu améliorer aussi l'aptitude à l'inflammation en dépit d'indice de cétane plus petit.

Des difficultés se sont présentées dans les cas où l'huile de colza ou plutôt l'ester de méthyle de colza pénètre en faible quantité dans le circuit de l'huile de moteur et a ainsi une influence défavorable sur la lubrification. Au niveau suisse, les travaux de recherche dans ce domaine ont plutôt le caractère d'un hobby intéressant. Toutefois, au niveau européen et mondial, il pourrait s'agir d'une utilisation judicieuse des ressources agricoles excédentaires non épuisées. Selon Geiger, l'image de l'agriculture pourrait être revalorisée si, en plus de la tâche certes noble, mais peu considérée en raison des excédents de l'approvisionnement

alimentaire, elle contribuait à celui en énergie.

Problèmes quotidiens entre partenaires

Après les rêveries, retour à la dure réalité où les experts de tous les pays se compliquent la tâche avec des questions de normes dans les domaines de la physique, chimie et technique de sorte qu'il existe à l'heure actuelle 4 systèmes internationaux importants de normes. De plus, aucune simplification n'a encore été envisagée. Le français R. Beauvois notamment a pris position avec insistance pour une harmonisation dans ce domaine. Le groupe de travail a adopté une résolution dans ce sens à l'attention de l'assemblée générale de la CEA en Autriche.

A l'encontre des efforts d'intégration de la CEE, les relations internationales entre les Stations d'essais paraissent actuellement être en veilleuse. En tout cas, comme l'a fait remarquer R. Studer de la FAT, aucune séance commune n'a eu lieu pendant la période du rapport. De même, on n'a pas avancé en ce qui concerne la simplification des méthodes de contrôle. Pour ce qui est du travail des Stations de recherche, on a observé une évolution en direction des activités de recherche au dépens de celles de contrôle.

3 mètres de large sans autorisation exceptionnelle

F. Dohne de l'Allemagne a présenté des travaux touchant au travail du sol préservant la fertilité et à celui sans labour. Ceux-ci ont confirmé pour l'essentiel les affirmations faites dans les deux numéros précédents de Technique Agricole concernant le semis du maïs et le problème du tassemement du sol. On a aussi beaucoup évoqué l'importance de pneumatiques adaptés au sol cultivé et les mesures permettant d'empêcher le patinage. En Allemagne, la préservation du sol, p. ex. grâce à des roues jumelées ou Terra, a constitué un argument décisif pour l'autorisation de tracteurs agricoles et forestiers d'une largeur allant jusqu'à 3 mètres sans qu'une permission exceptionnelle ne soit nécessaire, uniquement avec une signalisation spéciale à partir de 2,75 m de largeur. Cette autorisation a bien entendu éveillé l'intérêt des représentants de la Suisse. ZW.